



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

Réf : JB.SG.2016_020

Pôle Territoire

Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES

Tél : 05 61 10 42 69



MONSIEUR PATRICE ROBERT
MAIRE DE GOYRANS
31 120 GOYRANS

Toulouse, le 11 janvier 2016

Objet : Projet de Plan Local d'Urbanisme, remarques sur le diagnostic et le PADD

Monsieur le Maire,

Siège social

61 allée de Brienne BP 7044
31069 Toulouse cedex 7
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Nord / Lauragais / Vallées

Maison des Vins
140 allée du château
31620 Fronton
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 Muret cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

Comminges / Volvestre

6 Espace Pégot
31800 St-Gaudens
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Par courrier reçu le 16 décembre 2015, vous nous avez invité à la réunion de présentation du diagnostic et du PADD aux personnes publiques associées prévue le 21 janvier 2016.

Nous ne pourrions assister à cette réunion et vous prions de nous en excuser, aussi nous vous communiquons ci-après, nos observations sur les documents qui nous ont été transmis afin que vous puissiez en faire part aux personnes publiques associées lors de la réunion.

Diagnostic Général :

Le diagnostic général reprend le contenu du diagnostic du précédent projet de PLU établi en 2013. Une partie des données (statistiques INSEE notamment) devra être actualisée.

La partie agricole du diagnostic devra également être actualisée avec les données du RGA 2010 et par une enquête auprès des exploitants locaux. Les enjeux agricoles du territoire devront être mis en avant en prenant en compte les éventuels projets agricoles.

Il est indiqué dans la synthèse p. 112 qu'il n'y a qu'une seule exploitation sur la commune, il convient de préciser qu'il n'y a qu'une exploitation ayant son siège social sur la commune, mais l'espace agricole est exploité par plusieurs exploitants, ces données sont à recueillir auprès des exploitants agricoles.

Concernant l'analyse de la consommation foncière au cours des 10 dernières années, il serait intéressant, à partir du fichier des permis de construire, de localiser les espaces qui ont été urbanisés.

Le document pourra être complété par une analyse plus détaillée du potentiel de densification des espaces bâtis localisation du potentiel en division parcellaire et en dents creuses.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18310004900018

APE 9411 Z

www.haute-garonne.chambagri.fr

PADD :

Objectif de développement :

L'objectif de développement communal inscrit dans le PADD est optimiste au regard du développement constaté au cours des dix dernières années. Il prévoit l'accueil de 140 habitants supplémentaires et la réalisation de 71 logements dont 25 en densification et 46 en extension sur une superficie de 6 ha, dans le prolongement du bourg, ce qui correspond à une densité moyenne de 7,6 log/ha.

Objectifs de modération de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers :

La consommation moyenne sur la période 2000-2013 était de 2 200 m² par logement. La commune prévoit une consommation de 1 500 m² par logement, ce qui représente une densité moyenne de 6.6 log./ha.

Le SCOT fixe une densité de 30 habitants/ha, soit 12 log./ha avec un ratio de 2.5 personnes/ménage.

En conséquence, l'objectif de modération de consommation d'espace doit être revu : prévoir une consommation maximale de 800 à 1 000 m²/log en moyenne en secteur d'extension. La commune disposant d'un réseau d'assainissement collectif, la densité doit être optimisée.

En retenant une densité de 12 à 15 log/ha le besoin foncier pour la réalisation des 46 logements en extension est de 3 à 3,5 ha.

Ainsi, il convient de réduire les surfaces des zones de développement. Nous suggérons de réduire de 50 % minimum la zone de Carrerasse.

Nous vous demandons de prendre en considération les remarques ci-dessus afin de préserver au mieux l'espace et l'activité agricole sur le territoire. Nous serons vigilants à la prise en compte des enjeux agricoles dans la traduction réglementaire du projet communal.

Nous souhaitons être destinataires du compte rendu de la réunion de personnes publiques associées du 21 janvier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations.

Jacqueline BESSETTES,
Chargée d'études

